

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**
représentant de la société **HOLOSOLIS**, située à :

Adresse	Rue Ampere Andre Marie		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

HOLOSOLIS

située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Référence(s) cadastrale(s) : 000160083

Coordonnées du maître d'œuvre : EKIUM

Adresse	Rue Abraham Bloch		
Code postal	69007	Localité	Lyon

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Bureaux

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	4 853.70 m²
---	-------------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	80.1	Bbio _{max}	94.6
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	2135.2	DH _{max}	2600
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{construction} \leq I_{construction_max}$	OUI
--	------------

Signataire : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**

Le : **13/05/2024**

Signature :



HoloSolis

5 rue du Louvre - 75001 Paris - France
SAS au capital de 755.000 €
911 980 274 RCS Paris
N° TVA : FR59 911 980 274

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**
représentant de la société **HOLOSOLIS**, située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

HOLOSOLIS

située à :

Adresse	Rue Ampere Andre Marie		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Référence(s) cadastrale(s) : 000470495

Coordonnées du maître d'œuvre : EKIUM

Adresse	Rue Abraham Bloch		
Code postal	69007	Localité	Lyon

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Accueil Formation

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	504.10 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	89.9	Bbio _{max}	98.5
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	525.9	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{construction} \leq I_{construction_max}$	OUI
--	------------

Signataire : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**

Le : **13/05/2024**

Signature :



HoloSolis

5 rue du Louvre - 75001 Paris - France
SAS au capital de 755.000 €
911 980 274 RCS Paris
N° TVA : FR59 911 980 274

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**
représentant de la société **HOLOSOLIS**, située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

HOLOSOLIS

située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Référence(s) cadastrale(s) : 000160084

Coordonnées du maître d'œuvre : EKIUM

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Batiment R_D

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	699.20 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	96.4	Bbio _{max}	98.3
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	376.7	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{construction} \leq I_{construction_max}$	OUI
--	------------

Signataire : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**

Le : **13/05/2024**

Signature :



HoloSolis

5 rue du Louvre - 75001 Paris - France
SAS au capital de 755.000 €
911 980 274 RCS Paris
N° TVA : FR59 911 980 274

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**
représentant de la société **HOLOSOLIS**, située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

HOLOSOLIS

située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Référence(s) cadastrale(s) : 000160083

Coordonnées du maître d'œuvre : EKIUM

Adresse	Rue Abraham Bloch		
Code postal	69007	Localité	Lyon

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Poste de Garde

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	94.30 m²
---	----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	119.3	Bbio _{max}	122.8
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	51	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{construction} \leq I_{construction_max}$	OUI
--	------------

Signataire : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**

Le : **13/05/2024**

Signature :



HoloSolis

5 rue du Louvre - 75001 Paris - France
SAS au capital de 755.000 €
911 980 274 RCS Paris
N° TVA : FR59 911 980 274

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**
représentant de la société **Holosolis**, située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Holosolis

située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Référence(s) cadastrale(s) : 000160083

Coordonnées du maître d'œuvre : EKIUM

Adresse	Rue Abraham Bloch		
Code postal	69007	Localité	Lyon

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Poste d'accueil aire attente PL

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	105.60 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	125.1	Bbio _{max}	136.4
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	2081.7	DH _{max}	2400
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{construction} \leq I_{construction_max}$	OUI
--	------------

Signataire : **Jan Jacob BOOM-WICHERS**

Le : **13/05/2024**

Signature :



HoloSolis

5 rue du Louvre - 75001 Paris - France
SAS au capital de 755.000 €
911 980 274 RCS Paris
N° TVA : FR59 911 980 274



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Formulaire d'attestation du respect de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : Jean Jacob BOOM - WICHERS

représentant de la société HOLOSOLIS

situé à :

Adresse	Rue Ampere Andre Marie		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

HOLOSOLIS

Située à :

Adresse	Rue Andre Marie Ampere		
Code postal	57910	Localité	Hambach

Référence(s) cadastrale(s) : 0001692

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : EKIU

Adresse	Rue Abraham Bloch		
Code postal	69007	Localité	Lyon

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée respecte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Locaux sociaux (Restaurant. Vestiaires. Infirmierie. ...)

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	5816.10
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	5274.00

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	58.00	Bbio _{max} :	84.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>) ??	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 13/05/2024

Signature : 

